

Faux billets Mère et fille écumaient la Haute-Saône avec de fausses coupures de 20 €

Stoppées à coups de SMS

Vesoul. C'est la queue de la comète qui a léché les contours du département de la Haute-Saône, mardi après-midi. Le trafic de faux billets dont est saisi Paris est beaucoup plus vaste. Il porte sur une enveloppe de 285 000 faux billets de 20 €, dont les premiers ont été signalés dans le Centre.

Mardi, c'est à Champagny que deux femmes, âgées de 39 et 22 ans, tentent d'effectuer de menus achats dans un commerce. La coupure de 20 €, qui ne sert qu'à se faire remettre de la vraie monnaie, est de belle facture. L'imprimante utilisée est de type laser mais le papier n'est pas à la hauteur des vraies coupures. Le commerçant sort donc et relève le numéro de la plaque minéralogique de la BMW qu'empruntent les deux femmes. Et en donne un signalement précis aux gendarmes de la communauté de brigades de Champagny à 15 h 55.

Interpellées quarante minutes après

Aussitôt, l'officier de permanence du groupement de la Haute-Saône est averti et donne son aval au déclenchement de l'alerte SMS. Il

est 15 h 58. Le dispositif validé depuis février dernier répertorie 325 adhérents, commerces et entreprises. C'est la trentième alerte utilisée cette année (N.D.L.R : la 31^e a été utilisée mercredi dans le cadre du braquage de la bijouterie d'Héricourt). Melisey, Ronchamp, puis Lure, c'est dans la cité du sapeur que les deux femmes sont interpellées quarante minutes après leur signalement. Il est 16 h 35.

Placées en garde à vue, après avoir abusé six commerçants, trois à Héricourt, deux à Melisey et un à Ronchamp, les deux femmes, qui résident en Seine-et-Marne, déclarent avoir acheté les coupures à 10 € l'unité. Cent seize billets sont retrouvés dans l'habitacle de leur BMW. Dans le même temps, une perquisition est opérée dans leur logement de Seine-et-Marne et ne donne rien.

Hier, quarante-huit heures après les faits, les autorités judiciaires ont donc décidé la remise en liberté des deux utilisatrices de fausse monnaie. Pour cette mise en circulation, elles seront poursuivies en correctionnelle le 19 janvier prochain au tribunal de Vesoul.

W.K.